



☎ : 01 30 41 33 96

☎ : 01 30 41 46 18

**Notification de délibération du conseil municipal de LONGVILLIERS
Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme**

Longvilliers, le 26 juillet 2021

Objet : PLU – Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Longvilliers

Pièces jointes : - Délibération du conseil municipal n° 2021-20 en date du 01 juillet 2021

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de Longvilliers a délibéré le 01 juillet 2021 pour proposer la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme et décision de prescrire la révision allégée n°1 du PLU.

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la délibération est notifiée :

- Au sous-préfet
- Aux présidents du conseil régional d'Ile-de-France et du conseil départemental des Yvelines
- Aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie territoriale, de la chambre des métiers des Yvelines et de la chambre d'agriculture de la région Ile-de-France,
- Au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports – Ile-de-France Mobilité,
- Au président de l'organisme du parc naturel de la Haute vallée de Chevreuse,
- Aux maires des communes limitrophes
- Au président de l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du SCoT

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Maurice CHANCLUD

Maire de Longvilliers